

Cadre national de transparence sur la finance du climat afin de satisfaire les exigences nationales et internationales au Maroc

Initiative for Climate Action Transparency - ICAT

TITRE DU LIVRABLE

Livrable de l'activité 2 : Établissement du cadre institutionnel

D7. Rapport sur les activités de l'atelier de l'activité 2

AUTEURS

Le cabinet Enviro Consulting International (ECI)

DATE

Version 2: 06 Août 2024

DISCLAIMER

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, photocopying, recording or otherwise, for commercial purposes without prior permission of UNOPS. Otherwise, material in this publication may be used, shared, copied, reproduced, printed and/or stored, provided that appropriate acknowledgement is given of UNOPS as the source. In all cases the material may not be altered or otherwise modified without the express permission of UNOPS.

PREPARED UNDER

The Initiative for Climate Action Transparency (ICAT), supported by Austria, Canada, Germany, Italy, the Children's Investment Fund Foundation and the ClimateWorks Foundation.

Supported by:



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

The ICAT project is managed by the United Nations Office for Project Services (UNOPS).



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	4
2. OBJECTIFS DE LA FORMATION	5
3. PLANNING GÉNÉRAL ET ORGANISATION	5
4. DÉROULEMENT ET RÉSULTATS	7
4.1. Résultats des travaux: Établissement du cadre institutionnel	7
4.2. Synthèse des réponses au questionnaire :fFinance climatique au Maroc	9
4.3. Prochaines étapes	13
Annexes	15
Annexe 1 : Questionnaire de diffusion	15

1. INTRODUCTION

L'objectif global du projet '**Cadre national de transparence sur la finance du climat afin de satisfaire les exigences nationales et internationales au Maroc**' est d'opérationnaliser le système national de suivi des financements climatiques tout en favorisant l'engagement de toutes les parties prenantes pour la lutte contre les changements climatiques. Spécifiquement les objectifs visés sont :

- Élaborer des dispositifs institutionnels et définir clairement les rôles et les responsabilités associés au suivi du financement climatique.
- Mettre à jour le budget détaillé de la contribution déterminée au niveau national (CDN) par secteur et par besoin.
- Développer un système pour suivre les flux nationaux et internationaux de financement climatique pour soutenir la mise en œuvre de la CDN.

L'activité 2 du projet vise définir le rôle et la responsabilité de chaque partie prenante au Maroc dans le processus de la finance climatique. Pour y parvenir, il est prévu de réaliser une :

- ① Évaluation de la situation initiale, des dispositifs institutionnels nationaux actuels et du système de gouvernance sur les changements climatiques ;
- ② Élaboration des dispositifs institutionnels nécessaires et des rôles et responsabilités associés au suivi du financement climatique, y compris un projet de réglementation visant à institutionnaliser ces dispositifs ;
- ③ Identification des capacités institutionnelles et techniques nécessaires à la mise en œuvre des dispositions institutionnelles pour suivre le financement climatique.
- ④ La clarification du rôle et de la responsabilité de chaque intervenant dans le processus de reporting de la finance climatique permet d'avoir un système plus pérenne et l'identification des besoins nécessaires en termes de renforcement de capacité, d'outils, etc..., ce qui permet d'atteindre les objectifs fixés pour cette activité.

Les résultats attendus de cette activité sont :

- ☞ La désignation des acteurs en charge du reporting de la finance climatique, leur rôle et responsabilité ;
- ☞ Les besoins en termes de renforcement de capacité pour assurer le reporting.

L'approche d'évaluation du cadre institutionnel de la finance climat au Maroc repose sur une approche méthodologique rigoureuse combinant une analyse documentaire approfondie, des entretiens semi-structurés auprès d'acteurs clés du secteur et un questionnaire en ligne plus large adressé à différents autres acteurs.

Un atelier de formation a également été organisé dans le cadre de cette activité, à la fois pour présenter les résultats et pour obtenir un retour d'information sur le développement des dispositions institutionnelles.

Notamment il y avait un groupe de travail pour évaluer les deux options proposées pour renforcer

le cadre institutionnel des financements climatiques au Maroc :

- Option 1 : Renforcement et articulation des structures existantes
- Option 2 : Rôle moteur de l'Unité Climat du MEF

Le présent rapport synthétise les activités de formation et de concertation menées avec les acteurs institutionnels impliqués dans la finance climatique au Maroc dans le cadre de l'activité 2. Ces activités visent à renforcer leurs capacités institutionnelles et techniques en vue d'une gestion et d'un suivi efficaces et transparents des données relatives au financement climatique.

Le rapport présente aussi les résultats du questionnaire qui a été administré en ligne afin de recueillir la perception et les priorités des acteurs institutionnels impliqués dans la finance climatique au Maroc. Les résultats du questionnaire ont permis de dresser un état des lieux des pratiques actuelles en matière de transparence et de redevabilité, d'identifier les principaux défis rencontrés et de formuler des recommandations pour l'amélioration du système de financement climatique au Maroc.

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'atelier de formation dans le cadre de l'activité 2 du projet ICAT a été organisé lors de la matinée du mardi 09 juillet 2024 dans l'objectif de présenter les résultats de l'activité 2 relative à l'établissement du cadre institutionnel.

Lors de la matinée de cet atelier, les parties prenantes identifiées et engagées dans le projet auront pris connaissance de l'analyse du cadre institutionnel climatique existant et d'examiner les différentes options possibles pour asseoir un cadre de gouvernance idoine pour la transparence climatique au Maroc.

3. PLANNING GÉNÉRAL ET ORGANISATION

L'atelier s'est tenu le mardi 09 juillet 2024, à l'Hôtel Sofitel Jardin des Roses à Rabat, Maroc. Le programme de l'atelier a été structuré comme suit :

Durée	Session	Intervenants
8h30 – 9h00	Accueil des participants	- ECI
09h00 – 09h15	Allocutions d'ouverture de M. Rachid Tahiri	- Département du Développement Durabe (M. Tahiri)

Durée	Session	Intervenants
09h15 – 09h30	Rappel des activités du projet ICAT Présentation du programme de la journée	- ECI (M. Temmam)
09h30 – 10h15	Etat des lieux du cadre institutionnel	- ECI (M. Ben Osmane)
10h15 – 11h00	Débat & discussions	
11h00 – 11h15	Pause-café	
11h15 – 12h00	Proposition d'un cadre institutionnel pour la transparence de la finance climat au Maroc	- ECI (M. Ben Osmane)
12h00-12h45	Travaux de groupes pour examiner les scénarios institutionnels proposés	
12h45 – 13h00	Synthèse des travaux relatifs au cadre institutionnel	- ECI (M. Ben Osmane & M. Temmam)
13h00 – 14h00	Déjeuner	

La liste des acteurs impliqués dans cet atelier est présentée en annexe 1. Un total de 36 personnes ont pris part aux travaux de l'atelier, dont 25 des femmes représentant ainsi un taux de participation de 70%.

Avant l'atelier, un questionnaire en ligne a été adressé aussi à l'ensemble des administrations et organismes publics impliqués dans la finance climatique au Maroc.

4. DÉROULEMENT ET RÉSULTATS

4.1. Résultats des travaux : Établissement du cadre institutionnel



En ce qui concerne l'activité 2, le consultant a présenté les résultats de l'analyse des dispositifs institutionnels nationaux de gouvernance et de suivi du financement climatique englobant les structures, mécanismes et processus mis en place par le pays pour gérer les flux financiers dédiés à la lutte contre le changement climatique. Il a montré l'importance de mettre en place un cadre de gouvernance de la transparence de la finance climatique compte tenu des exigences internationales auxquelles le Maroc s'est souscrit et adhéré.

Ainsi, depuis 2001, le Maroc a établi progressivement un cadre institutionnel évolutif pour la gouvernance et la coordination sur le changement climatique. Ce cadre comprend un certain nombre d'organismes qui fournissent une base pour la collaboration, l'action sur le changement climatique et le suivi du financement climatique.

Les schémas institutionnels et des flux de finance climatique ont été présentés aux participants (tes) de l'atelier et discutés lors de la formation de 4 groupes de travail. Les rapporteurs des groupes ont par la suite restitué les résultats des travaux. Leur examen du cadre institutionnel de gouvernance du financement climatique au Maroc fait état d'une multitude d'acteurs et d'institutions qui interviennent dans la mise en œuvre de politiques et d'actions pour lutter contre le changement climatique. Cependant, deux structures émergent : Unité Climat du Ministère de l'Économie et des Finances (UC-MEF) et le Groupe de Travail de-Finance Climat (GT-FC) qui relève de la sous-commission changement climatique de la Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique (CNCCDB) du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (MTEDD).

Selon les participants (tes), ces deux structures gagneraient à coordonner leurs activités autour d'une architecture articulée et consolidée de la finance climat. Ce qui conduirait progressivement vers un renforcement de la synergie entre les deux entités par un échange régulier d'informations, des réunions conjointes, plateformes de partage de données et mécanismes de communication efficaces et par la mise en place d'un système de suivi harmonisé intégrant les données et les outils des deux structures permettant de progresser vers les objectifs de développement durable et de lutter efficacement contre le changement climatique.



Compte tenu du large éventail d'options institutionnelles possibles, les ateliers de travail ont retenu deux voies possibles de restructuration pour améliorer la transparence du financement climatique. Ces cadres ont été explorés et discutés en détail lors de la plénière.

- **Option 1 : Renforcement des structures existantes :** Cette option maintient les attributions actuelles du GT-Finance Climat favorisant une approche inclusive et collaborative. Elle permet une utilisation efficace des ressources existantes, mais nécessite une articulation des activités. A cet égard, il serait fort utile que les quatre groupes de travail de la Sous-Commission changement climatique (GT Adaptation, GT Atténuation, GT Négociation et GT Finance Climat) devraient articuler davantage leurs activités et les formaliser dans un manuel de procédures permettant de clarifier les rôles de chaque groupe de travail de la sous-commission. Dans ce schéma, l'Unité Climat du MEF serait partie prenante de chaque groupe mais pourrait agir plus activement, particulièrement dans l'animation et la modération du GT-FC.
- **Option 2 : Rôle moteur de l'Unité Climat du MEF :** Cette alternative à la première option consiste à permettre à cette unité (UC MEF) de jouer un rôle plus déterminant et plus décisif, étant donné que le GT-FC n'a pu être activé jusqu'à présent et que l'UC du MEF a fait ses preuves en se réunissant plus fréquemment et regroupe toutes les directions du MEF en présence des bailleurs de fonds. Dans ce cas, l'UC du MEF est appelée à élargir ses réunions avec les GT de la sous-commission changement climatique, capitalisant ainsi sur son expertise en finances publiques et mobilisation des ressources. Cette option présente l'avantage d'une meilleure coordination entre l'UC du MEF et le GT-Finance Climat, mais peut engendrer une centralisation excessive des pouvoirs.

Finalement, les travaux des ateliers ont convenu que le choix optimal dépendra de la priorité accordée à une approche plus flexible et collaborative (Option 1) ou à l'efficacité interne et à la centralisation (Option 2).

4.2. Synthèse des réponses au questionnaire : Finance climatique au Maroc

Le 09 juillet 2024, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des administrations et organismes publics impliqués dans la finance climatique au Maroc. Ce questionnaire avait pour objectif de recueillir l'avis des différents acteurs institutionnels afin de définir le rôle et la responsabilité de chaque partie prenante dans le processus de mise en place d'un cadre national de transparence sur la finance climatique au Maroc.

4.2.1. Objectifs du questionnaire :

Comprendre les perceptions et les attentes des différentes parties prenantes concernant la transparence du financement climatique au Maroc.

Identifier les forces et les faiblesses des structures et mécanismes existants en matière de transparence du financement climatique.

Recueillir des suggestions pour la définition du rôle et des responsabilités de chaque partie prenante dans le cadre national de transparence.

4.2.2. Public cible :

Un questionnaire (Cf. Annexe 2) a été adressé à l'ensemble des personnes qui ont participé à l'atelier de démarrage de la mission. Toutes les institutions ont été approchées :

- ☞ Représentants des administrations publiques impliquées dans la finance climatique (Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Energie, etc.).
- ☞ Organismes publics liés à la finance climatique (Fonds de développement durable, agences de coopération internationale, etc.).
- ☞ Experts et acteurs de la société civile engagés dans la lutte contre le changement climatique.

4.2.3. Contenu :

Les questions principales du questionnaire à choix multiple portent sur :

1. Cadre institutionnel et politique

- ☞ Organes décisionnels en matière de financement climatique.
- ☞ Types de projets financés (adaptation, atténuation, renforcement des capacités).
- ☞ Critères d'éligibilité des projets.
- ☞ Mécanismes de suivi et d'évaluation des projets.

2. Mobilisation et gestion des financements

- ☞ Sources de financement (budget national, bailleurs de fonds, etc.).
- ☞ Instruments financiers utilisés (subventions, prêts, etc.).
- ☞ Défis rencontrés dans la mobilisation et la gestion des financements.
- ☞ Initiatives pour relever ces défis.

3. Planification des financements

- ☞ Critères de planification (besoins prioritaires, vulnérabilité, etc.).
- ☞ Défis rencontrés dans la planification.
- ☞ Initiatives pour améliorer la planification.

4. Procédures de décaissement et de suivi

- ☞ Étapes du processus de décaissement.
- ☞ Outils de suivi utilisés.
- ☞ Défis rencontrés dans le suivi.

5. Transparence et redevabilité

- ☞ Définition de la transparence et de la redevabilité dans le contexte du financement climatique.
- ☞ Mesures mises en place pour garantir la transparence et la redevabilité.
- ☞ Mécanismes de plainte et de sanction.

4.2.4. Méthodologie :

Le questionnaire a été diffusé par voie électronique aux différentes administrations et organismes publics concernés. Les participants ont eu deux semaines pour répondre au questionnaire en ligne. Les réponses ont été compilées et analysées par une équipe d'experts.

Le questionnaire cherche à établir un état des lieux des pratiques en matière de financement climatique au Maroc et à identifier les besoins en matière de renforcement des capacités et de coordination entre les différents acteurs. L'objectif final est de mettre en place un cadre national de transparence robuste pour garantir une utilisation efficace et équitable des financements climatiques.

La lecture des résultats peut être interprétée selon la grille suivante indiquant le niveau de participation et d'accord :

- Pourcentages élevés (supérieurs à 70%) : Indique une forte convergence d'opinions, une prévalence des pratiques ou des défis partagés.
- Pourcentages modérés (entre 40% et 70%) : Suggère une diversité d'opinions ou d'expériences, une pratique ou un défi rencontré par une majorité relative des répondants.
- Pourcentages faibles (inférieurs à 40%) : Met en évidence des opinions minoritaires, des pratiques ou des défis peu répandus.

4.2.5. Présentation des résultats :

Les résultats du questionnaire ont permis de dresser un état des lieux de la transparence du financement climatique au Maroc et d'identifier les principaux défis et opportunités à relever. Les résultats ont également servi de base pour la définition du rôle et de la responsabilité de chaque partie prenante dans le cadre national de transparence.

Il est important de noter que ces conclusions sont basées sur un ensemble spécifique de réponses au questionnaire et peuvent ne pas refléter l'opinion de tous les acteurs impliqués dans la finance climatique au Maroc. Aussi, il y a lieu de souligner que le faible nombre de répondants au questionnaire limite quelque peu la généralisation des résultats obtenus. Il y a lieu de souligner, qu'en dépit de relances successives, peu de personnes ont renseigné le questionnaire. Seulement 8 sur 50 personnes ayant reçu le lien ont répondu au questionnaire.

De ce fait, avec un échantillon de taille réduite, il est possible que les réponses ne reflètent pas de manière exacte les opinions et les expériences de l'ensemble des acteurs institutionnels impliqués dans la finance climatique au Maroc.

Malgré les limites liées au nombre de répondants, les résultats du questionnaire offrent néanmoins des indications précieuses sur les perceptions et les priorités des acteurs institutionnels impliqués. Ils permettent d'identifier des domaines clés où des efforts d'amélioration sont nécessaires et de guider l'élaboration de stratégies et d'actions concrètes pour renforcer la transparence et la redevabilité dans le système de financement climatique au Maroc.

Les questions principales évoquées dans le questionnaire sont les suivantes. Il faut souligner que les pourcentages indiquent la proportion des participants qui a exprimé l'affirmation.

Cadre national et analyse des dispositifs en place :

- 83,33% des répondants ont déjà été impliqués dans les travaux liés à la commission CNCCDB, indiquant une participation notable des acteurs institutionnels.
- 87,5% des répondants estiment que la CNCCDB pourrait jouer un rôle important dans le suivi de la transparence de la finance climat, soulignant son potentiel.
- Les contraintes majeures à l'opérationnalisation de la CNBCC concernent les aspects organisationnels (87,5%), le manque d'un agenda clair (75,0%) et l'institutionnalisation des membres (12,0%), indiquant un besoin de structuration et de responsabilisation.
- Les principales suggestions pour dynamiser la CNCCDB incluent l'amélioration du règlement intérieur (75,0%), la responsabilisation des parties prenantes (62,5%) et des dispositifs de communication (62,5%), soulignant l'importance d'une gouvernance efficace et d'une communication inclusive.

Cadre institutionnel et politique en place pour le financement du changement climatique au sein de chaque institution :

- Les types de projets financés concernent principalement l'atténuation (100%) et l'adaptation (57,1%) au changement climatique, reflétant les priorités nationales.
- Les critères d'éligibilité des projets incluent la conformité aux priorités stratégiques (nationales et institutionnelles) (57,1% et 85,7%) et la viabilité financière (71,4%), démontrant une approche prudente.
- Les mécanismes de suivi et d'évaluation des projets financés comprennent les rapports d'étape (66,7%), les missions de supervision (33,3%) et les évaluations finales (66,7%), indiquant une approche multicritère.

Principales mesures mises en place par les institutions pour mobiliser et gérer les financements climatiques :

- Les sources de financement climatique proviennent principalement du budget national (60,0%) et des fonds climatiques (60,0%), avec des contributions significatives des ressources propres (40,0%) et des institutions financières internationales (20,0%).
- Les instruments financiers utilisés incluent les subventions (57,1%), les prêts (28,6%) et les fonds d'investissement climatique (28,6%), démontrant une diversification des sources de financement.
- Les défis rencontrés concernent la capacité de montage de projets bancables (71,4%), l'accès aux informations sur les sources de financement (57,1%) et les exigences des bailleurs de

fonds (85,70%), soulignant la nécessité d'un renforcement des capacités et d'une meilleure collaboration.

- Les initiatives pour relever ces défis incluent le renforcement des partenariats (71,4%), le développement de nouveaux instruments financiers (14,3%) et le renforcement des capacités internes (85,7%), indiquant une approche proactive.

Planification des financements climatiques :

- Les critères de planification incluent les besoins prioritaires de l'institution (71,4%), la vulnérabilité au changement climatique (42,9%) et le cadre stratégique national (42,9%), démontrant une prise en compte des aspects sectoriels, territoriaux et stratégiques.
- Les défis rencontrés concernent l'identification de projets bancables (71,4%) et la coordination sectorielle (42,9%), soulignant la nécessité d'une meilleure structuration des projets et d'une collaboration inter-institutionnelle.
- Les initiatives pour améliorer la planification incluent le renforcement des capacités (100%) et le développement d'outils de planification et de budgétisation sensible au climat (28,6%), indiquant une volonté d'améliorer les processus de décision.

Compréhension de la transparence et de la redevabilité dans l'utilisation des financements climatiques :

- La transparence est définie comme la publication d'informations (75,0%) et la mise en place de mécanismes de suivi (87,5%), indiquant une compréhension claire des principes fondamentaux.
- La redevabilité est définie comme l'obligation de rendre compte (75,0%) et la participation des parties prenantes (87,5%), soulignant l'importance de la responsabilité et de l'inclusion.

Principales mesures mises en place pour garantir la transparence des financements climatiques :

- La publication de rapports financiers (50,0%) et l'accès aux informations pour les parties prenantes (87,5%) sont les principales mesures utilisées, indiquant un effort de communication, mais avec un potentiel d'amélioration.

Principales mesures mises en place pour garantir la redevabilité des financements climatiques :

- Les audits financiers (75,0%) et les évaluations indépendantes (50,0%) sont les principales mesures en place, démontrant une approche de contrôle interne et externe.

Mesures de transparence et de redevabilité mises en place par les institutions :

- Les sources d'information sur les financements climatiques incluent le site web de l'institution (50,0%) et les rapports annuels (66,7%), indiquant une utilisation des canaux de communication institutionnels traditionnels.
- Les évaluations et suivis utilisés incluent les évaluations internes (60,0%) et les évaluations indépendantes (40,0%), démontrant une approche complémentaire d'évaluation.
- Les mécanismes de plainte en cas de mauvaise gestion incluent les commissions dédiées (100%) et les communications par email (25,0%), soulignant la nécessité de renforcer les canaux de signalement et de protection des parties prenantes.
- Les sanctions possibles en cas de non-respect des règles incluent l'exclusion des

financements (20,0%), la suspension des financements (40,0%) et l'impact sur les partenariats futurs (60,0%), indiquant une gamme de sanctions dissuasives.

4.2.6. Principales conclusions :

- Les acteurs institutionnels reconnaissent l'importance de la transparence et de la redevabilité dans le financement climatique.
- Des efforts significatifs ont été déployés pour améliorer la transparence et la redevabilité, mais des défis importants persistent.
- Les principaux défis identifiés incluent le manque de capacités institutionnelles et techniques, le manque de coordination entre les différentes parties prenantes et l'accès limité aux informations sur les financements climatiques.
- Les recommandations formulées par les répondants au questionnaire portent sur le renforcement des capacités institutionnelles, l'amélioration de la coordination interinstitutionnelle, l'accroissement de l'accès aux informations et le développement de mécanismes de suivi et d'évaluation plus robustes.

L'analyse des pourcentages dans les réponses au questionnaire révèle une compréhension générale des concepts de transparence et de redevabilité dans le financement climatique au Maroc. Cependant, il existe encore des défis importants à relever, notamment en ce qui concerne la capacité de montage de projets bancables, l'accès aux informations sur les sources de financement et la coordination entre les différents acteurs.

Les résultats du questionnaire soulignent également l'importance de renforcer les capacités institutionnelles, de promouvoir la coordination intersectorielle et d'améliorer l'accès aux informations et aux outils de gestion des financements climatiques. En s'attaquant à ces défis, les acteurs du financement climatique peuvent progresser vers un système de financement climatique plus transparent, responsable et efficace.

Il est également important de renforcer la transparence et la redevabilité dans l'utilisation des financements climatiques. Les institutions doivent mettre en place des structures dédiées au CC (cellules ou unités climat sectorielles) pour suivre et évaluer les projets climatiques, et elles doivent rendre compte de l'utilisation des financements aux parties prenantes.

4.2.7. Recommandations :

Le questionnaire a permis de relever un certain nombre de recommandations utiles :

- Renforcer les capacités des institutions à monter des projets climatiques bancables.
- Améliorer l'accès aux informations sur les sources de financement climatique.
- Renforcer la coordination entre les différents acteurs impliqués dans le financement climatique.
- Mettre en place des mécanismes plus forts pour suivre et évaluer les projets climatiques.
- Renforcer la transparence et la redevabilité dans l'utilisation des financements climatiques.

4.3. Prochaines étapes

À la fin de cet atelier, les prochaines étapes ont été présentées :

- Mettre à la disposition des parties prenantes le rapport de l'activités 2 pour remarques et

suggestions ;

- Un délai de 10 jours a été fixé pour recevoir les remarques des parties prenantes ;
- Réviser le rapport de l'activité 2 à la lumière des feedbacks des parties prenantes.

Annexe 1 : Questionnaire de diffusion

CADRE NATIONAL DE TRANSPARENCE SUR LA FINANCE DU CLIMAT AFIN DE SATISFAIRE LES EXIGENCES NATIONALES ET INTERNATIONALES

Le présent questionnaire est adressé à toutes les administrations et organismes publics impliqués dans la finance climatique. Son objectif est de recueillir l'avis des différents acteurs institutionnels afin de définir le rôle et la responsabilité de chaque partie prenante dans le processus de mise en place d'un cadre national de transparence sur la finance climatique au Maroc.

La clarification du rôle et de la responsabilité de chaque intervenant dans le processus de reporting de la finance climatique permet de s'accorder sur un meilleur arrangement institutionnel et l'identification des besoins nécessaires en termes de renforcement de capacité des institutions impliquées pour le suivi de la finance climatique.

Le cadre national de transparence vise à prendre en compte aussi bien les flux de la finance climatique de sources internationales (notamment publiques) et aussi du budget national. Ce cadre doit être en mesure de : 1) soutenir la ventilation des coûts (les besoins) lors des cycles de planification des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et 2) suivre les flux de financement reçus des différentes sources (internationales et nationales) lors de la mise en œuvre de la CDN. Ceci permettra au Maroc d'honorer ses engagements par rapport aux exigences du cadre renforcé de transparence de l'Accord de Paris.

(Veuillez renseigner le questionnaire à choix multiple suivant en cochant les cases correspondantes.

Veuillez ne pas prendre en considération les questions non indiquées pour votre institution)

Nom de l'Administration ou de l'organisme :

Entité qui renseigne le questionnaire :

Nom et prénom :

Email :

Numéro de téléphone :

1. Cadre institutionnel et politique en place pour le financement du CC au sein de votre institution

1.1. Quels sont les principaux organes décisionnels au sein de votre institution qui s'occupent du financement du CC ?

- Conseil d'administration
- Comité de financement
- Autres (lesquels ?)

1.2. Quels sont les principaux types de projets financés par votre institution dans le domaine du CC ?

- Projets d'investissement en adaptation
- Projets d'investissement en atténuation
- Projets de renforcement des capacités climatiques
- Projets d'assistance technique climatique

1.3. Quels sont les principaux critères d'éligibilité pour les projets climatiques financés au sein de votre institution ?

- Conformité aux priorités stratégiques nationales
- Conformité aux priorités stratégiques de l'institution
- Viabilité technique et financière
- Impact environnemental et social positif

1.4. Quels sont les principaux mécanismes de suivi et d'évaluation utilisés par votre institution pour les projets climatiques financés ?

- Rapports d'étape
- Missions de supervision
- Évaluations finales
- Autres (lesquels ?)

2. Principales mesures mises en place par votre institution pour mobiliser et gérer les financements climatiques

2.1. Quelles sont les principales sources de financement climatique pour votre institution ?

- Budget national : proportion.....%

- Ressources propres de l'entité : proportion.....%
- Institutions financières internationales
- Institutions de coopération techniques nationales
- Banques nationales
- Fonds climatiques
- Marché financier national
- Marché financier international
- Investisseurs privés
- Autres (lesquelles ?)

2.2. Quels sont les principaux instruments financiers utilisés par votre institution pour financer les projets climatiques ?

- Subventions
- Prêts
- Investissement en capital
- Garanties
- Obligations vertes
- Fonds d'investissement climatiques
- Autres (lesquelles ?)

2.3. Quels sont les principaux défis rencontrés par votre institution dans la mobilisation et la gestion des financements climatiques ?

- Capacité de montage de projets bancables à la finance climatique
- Estimation des coûts des projets climatiques
- Manque d'informations sur les sources de financement

- Manque de capacités techniques et financières
- Exigences et procédures des bailleurs de fonds
- Mobiliser des ressources financières suffisantes
- Assurer l'efficacité de gestion et la transparence des financements
- Autres (lesquels ?)

2.4. Quelles sont les principales initiatives prises par votre institution pour relever les défis du financement climatique ?

- Renforcement des partenariats avec les autres acteurs institutionnels nationaux
- Partenariats internationaux
- Développement de nouveaux instruments financiers
- Renforcement des capacités internes
- Mobilisation de l'expertise externe
- Amélioration de la coordination entre les acteurs du financement climatique
- Autres (lesquelles ?)

3. Comment les financements climatiques sont-ils planifiés ?

3.1. Quels sont les principaux critères utilisés pour planifier les financements climatiques ?

- Besoins prioritaires identifiés par l'institution
- Vulnérabilité au changement climatique
- Niveau d'émissions de gaz à effet de serre et besoin de décarbonation
- Cadre stratégique national
- Cadre stratégique de votre institution
- Cadre stratégique du bailleur de fonds

- Autres (lesquels ?)

3.3 Quels sont les principaux défis rencontrés dans le processus de planification des financements climatiques ?

- Manque de compétence pour faire la différence entre projets de développement vs projets climatiques
- Coordination avec le processus de budgétisation national
- Estimation des coûts des projets climatiques
- Identification de projets climatiques bancables
- Coordination sectorielle (cas des nexus)
- Autres (lesquels ?)

3.4. Quelles sont les principales initiatives prises pour améliorer la planification des financements climatiques ?

- Renforcement de la coordination entre les bailleurs de fonds internationaux
- Renforcement de la coordination avec les acteurs nationaux
- Développement d'outils de planification et de budgétisation sensible au climat
- Renforcement des capacités
- Autres (lesquelles ?)

4. Procédures de décaissement et de suivi des financements climatiques

4.1. Quelles sont les principales étapes du processus de décaissement ?

- Signature d'un accord de financement
- Approbation du projet
- Décaissement des fonds
- Suivi et évaluation du projet

- Autres (lesquelles ?)

4.2. Quels sont les principaux outils utilisés pour le suivi des financements climatiques ?

- Rapports d'avancement
- Audits financiers
- Évaluations indépendantes
- Outils de suivi (à préciser, le cas échéant)
- Autres (lesquels ?)

4.3. Quels sont les principaux défis rencontrés dans le suivi des financements climatiques ?

- Difficulté à suivre les impacts des projets climatiques
- Coût élevé du suivi
- Manque de ressources humaines
- Manque d'outils techniques pour le suivi
- Manque de coordination entre les intervenants Manque de définition des rôles spécifiques au suivi
- Autres (lesquels ?)

5. Votre compréhension de la Transparence et redevabilité dans l'utilisation des financements climatiques

5.1. Qu'est-ce que la transparence dans le contexte du financement climatique ?

- La publication d'informations sur les sources et l'utilisation des financements
- La mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation
- La participation des parties prenantes au processus décisionnel

5.2. Qu'est-ce que la redevabilité dans le contexte du financement climatique ?

- L'obligation de rendre compte de l'utilisation des financements
- La mise en place de sanctions en cas de mauvaise gestion
- La participation des parties prenantes au processus de suivi

5.3. Quelles sont les principales mesures mises en place pour garantir la transparence des financements climatiques ?

- Publication de rapports financiers
- Mise en place de plateformes de données ouvertes
- Accès aux informations pour les parties prenantes
- Autres (lesquelles ?)

5.4. Quelles sont les principales mesures mises en place pour garantir la redevabilité des financements climatiques ?

- Audits financiers
- Mécanismes de plainte
- Évaluations indépendantes
- Autres (lesquelles ?)

6. Quelles sont les mesures de transparence et de redevabilité mises en place par votre institution pour garantir la transparence et la redevabilité dans l'utilisation des financements climatiques ?

6.1. Quelles sont les principales sources d'information sur les financements climatiques de votre institution ?

- Site web de l'institution
- Rapports annuels
- Plateforme de données ouvertes
- Autres (lesquelles ?)

6.2. Quels sont les principaux mécanismes de suivi et d'évaluation utilisés par votre institution ?

- Evaluations internes
- Evaluations indépendantes
- Système de suivi des résultats
- Autres (lesquels ?)

6.3. Quels sont les mécanismes de plainte en place pour les cas de mauvaise gestion des financements climatiques ?

- Hotline
- Formulaire de plainte en ligne
- Organisme indépendant
- Commissions, comités dédiés
- Autres (lesquels ?)

6.4. Quelles sont les sanctions possibles en cas de non-respect des règles de transparence et de redevabilité ?

- Exclusion des financements
- Suspension des financements
- Remboursement des fonds
- Effet sur des partenariats futurs
- Toutes les réponses ci-dessus